

Avril 2003, n° 39

Etat des lieux 2001 des structures régionales du livre.

En 2002, la FFCB (Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation) a réalisé une enquête sur l'ensemble des structures régionales du livre (agences de coopération, CRL - centres régionaux du livre ou Office du livre). Ce sont 21 structures qui ont répondu au questionnaire sur les 23 qui étaient en activité en 2001. Les résultats montrent leur diversité et leur disparité.

Ces structures régionales du livre, de statut associatif pour la plupart, ont été mises en place à partir de 1984, suite au rapport Yvert rédigé en 1983 qui suggérait " la mise en place de services régionaux décentralisés de coopération " pour " permettre aux bibliothèques publiques et, à terme, à d'autres types de bibliothèques de partager travaux et ressources et mieux assurer la réussite de la décentralisation."

A la même période, les premiers centres ou offices régionaux du livre furent créés et dédiés plus spécifiquement au soutien à l'économie du livre et à la vie littéraire.

En fonction de l'histoire de chaque région, soit un CRL et une agence de coopération coexistent dans une même région (comme en Franche-comté, Aquitaine, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Bretagne), soit les différentes missions ont été confiées à une seule structure comme en Auvergne, Haute-Normandie, Limousin, Midi-Pyrénées, soit il y a eu une fusion de 2 structures préexistantes : Rhône-Alpes, Basse-Normandie. Dans 3 régions : Picardie, Nord-Pas de Calais et Alsace, il n'y a qu'une seule agence de coopération.

> Leurs financements

Les budgets des structures proviennent très largement de subventions (87 % en moyenne nationale) accordées pour une majeure partie par les DRAC, les conseils régionaux et les DRSP (quand il y a une mission de développement culturel en milieu carcéral).

11 structures ont un budget compris entre 200 000 et 500 000 euros, 5 un budget inférieur à 200 000 euros et 4 supérieur à 500 000 euros dont 2 à 1 000 000 euros.

Les activités développées sont regroupées autour de 5 thématiques dans lesquelles ABCD s'inscrit largement :

> *Le développement de la lecture et l'élargissement des publics*

- Etat des lieux des structures régionales
- Le nouveau plan de classement musical
- CAREL

Les missions effectuées dans ce cadre sont : le développement culturel en milieu pénitentiaire (13 structures), le développement culturel en milieu hospitalier (7 structures), les relations partenariales concernant le jeune public (11 structures). L'ABCD pour sa part s'est aussi investie dans la lutte contre l'illettrisme.

> *Le patrimoine écrit*

Les plans de conservation et d'élimination partagés des périodiques représentent un axe fort pour 9 d'entre elles. Dans 5 régions se met en place une réflexion sur la mise en place de programmes régionaux de numérisation.

La coordination de la mise en oeuvre de catalogues collectifs de fonds régionaux est présent sous des formes diversifiées.

Participation de 8 régions à l'organisation du Mois du patrimoine écrit.

> *La vie littéraire et l'interprofession et l'économie du livre*

Ce secteur est en pleine expansion, les structures régionales du livre sont de plus en plus des lieux d'échanges et de soutien à l'interprofession du livre. Elles apportent un soutien à la création, l'édition et à la diffusion sous différentes formes. Elles organisent aussi de plus en plus de manifestations littéraires. L'Office du livre assure principalement cette mission.

> *La formation professionnelle*

C'est un secteur d'activités important pour l'ensemble des structures régionales. Il s'agit le plus souvent de journées d'étude que de véritables stages de formation. Ces journées s'inscrivent généralement en complément des actions proposées.

> *Les publications*

La plupart des structures régionales assurent un rôle primordial pour la diffusion de l'information et éditent un bulletin d'information le plus souvent trimestriel. 13 ont un site internet, vous pouvez trouver leur référence sur : www.ffcb.org. Celui d'ABCD sera accessible à la mi-avril.

En conclusion, même si des fragilités persistent dans certaines régions, la plupart des structures régionales ont atteint leur maturité et une reconnaissance de leur action dans le domaine du livre, et pour certaines sur l'ensemble du champs culturel.

Formation

> PCDM : nouvelle classification décimale des documents musicaux

Suite au stage qui s'est déroulé fin janvier sur ce sujet, nous vous donnons les grandes lignes des nouveaux principes qui régissent cette nouvelle classification.

Propos tirés de l'intervention de Xavier Galaup de la médiathèque départementale du Haut-Rhin.

" Cette nouvelle mouture a pour ambition de faciliter le travail des professionnels et de permettre aux usagers de mieux s'y retrouver. Pour les professionnels, elle propose plusieurs niveaux de précision, du simple au complexe, pour être utilisée par différents types de structures en fonction des spécificités et objectifs de chacun. Elle peut faciliter l'appropriation du classement musical par des bibliothécaires non-spécialistes. Pour les lecteurs, elle donne une meilleure visibilité des genres musicaux, en particulier ceux qui sont les plus demandés. Ainsi la chanson francophone n'est plus une simple subdivision des musiques du monde ; le rap, le reggae, la soul ne sont plus un simple élément parmi d'autres des subdivisions du rock ; les musiques de film ne sont plus un énorme fonds au milieu des musiques fonctionnelles. Enfin les musiques électroniques trouvent leur place dans une classe à part entière."

Fort de l'expérience des premières présentations aux collègues et d'échanges sur la liste de diffusion, ajoutons que cette nouvelle classification relève d'une nouvelle logique souvent étrangère aux pratiques des discothécaires : un écart possible et souhaité entre la cote et l'indice. En effet, la logique de construction des cotes est assez ouverte dans cette version de PCDM ainsi que le nombre plus important d'indices fait apparaître la nécessité de constituer au sein de chaque établissement une liste de cotes validées (forme et contenu des cotes par classe).

- Le nouveau classement permet d'indexer tous les types de documents : livres documentaires sur la musique, partitions, disques, cassettes audio et vidéo, dvd et cdrom musicaux.

- Possibilité d'intégrer ce nouveau classement dans la Dewey : les nouveaux indices peuvent être placés après l'indice 78. Dans ce cas, les indices et cotes seraient mixtes Dewey 78 + PCDM, exemple un document de jazz aurait la cote de 781.3 AAA. Ces indices mixtes étant une liberté par rapport à la Dewey officielle, il revient à chaque structure de prendre cette liberté ou pas. En unimarc dans les notices de catalogage, ces indices mixtes seront placés dans le champ 686 (autres classifications) et pas en 676 (Dewey). Il y a trois possibilités : pas d'intégration, intégration partielle (les livres seuls reçoivent les indices mixtes) et intégration totale (tous les supports reçoivent les indices mixtes).

- Disparition de la classe spécifique aux enfants. Dans cette version, les documents musicaux pour enfants peuvent utiliser tous les indices existants. A l'instar de ce qui se pratique pour les documents non-musicaux, la différence se fait par un J, une cote de couleur ou tout autre moyen matériel.

- Les indices répertorient uniquement les genres musicaux, tous les documents sonores non musicaux prendront des indices et cotes " livres " : texte lu sans musique d'accompagnement (exemple d'un roman enregistré R/ AAA), conte non-musical (C/ AAA), texte documentaire (indice Dewey correspondant), interview...

- De nombreuses subdivisions ont été créées dans certains genres pour permettre le classement de fonds importants. Chacun est libre de subdiviser plus ou moins précisément en fonction de la taille de son fonds et de ses connaissances musicales.

- Cette nouvelle version marque une volonté d'ouvrir la classification à d'autres pays, c'est le sens de la classe 8 dite d'usage national qui en France est consacré à la chanson/variété francophone et qui peut servir ailleurs à classer la musique du pays concerné. Ainsi nous avons une base commune à tous les pays sur laquelle nous pouvons échanger et comparer.

- Evolutive : après une phase de mise en place, une révision beaucoup plus régulière est prévue en fonction des besoins de professionnels et de l'évolution de la vie musicale.

Les grandes nouveautés

- " 0 " devient les généralités pour être cohérent avec les principes de la Dewey, reprise en grande partie de l'ancienne classe 8.
- " 1 " s'ouvrent aux musiques d'influence afro-américaine, dont le jazz n'est plus qu'une subdivision.
- " 3 " reste consacré à la musique classique mais y compris pour les œuvres créées après 1945.
- " 4 " création d'une classe dédiée aux musiques électroniques.
- " 6 " création d'une classe consacrée aux musiques de film : musique et cinéma.
- " 7 " création d'une classe de déclamation pour accueillir les disques parfaitement inclassables ou les nouveaux genres musicaux si cela devient nécessaire.
- " 8 " création d'une classe pour la chanson francophone pour mieux les présenter au public.
- " 9 " déplacement des musiques du monde du " 0 " avec le remaniement géographique.

Pour en savoir plus : <http://discothecaires.ouvaton.org> et nous pouvons vous remettre le programme complet et les exercices de cette formation.

CAREL

> Consortium pour l'acquisition de ressources électroniques en ligne

Aujourd'hui de nombreuses bibliothèques publiques offrent à leurs usagers un accès à des ressources électroniques en ligne. Face aux dysfonctionnements techniques rencontrés dans l'usage des cédéroms, les bibliothèques commencent à faire le choix de s'abonner à des supports en ligne payants. Elles sont confrontées à de nouvelles modalités d'acquisition dont les règles ne sont pas toujours très explicites et dont les coûts à l'unité peuvent rester prohibitifs. Un travail coopératif dans ce domaine est donc fort utile.

Partant de ce constat, la BPI (Bibliothèque Publique d'information), répondant au souhait de la Direction du livre et de la lecture, entend proposer aux bibliothèques publiques de créer un consortium pour l'achat de ressources électroniques en ligne, CAREL.

Un groupe de travail a été constitué au mois de juin dernier associant l'ADDBN et le concours d'une dizaine de collègues représentant des bibliothèques municipales de taille diverse.

Une des premières étapes a été de constituer une liste de titres pouvant intéresser un large éventail d'établissement. Des contacts ont été pris avec les éditeurs afin de les informer de la démarche et pour déterminer des tarifs.

Pour connaître l'ensemble des titres concernés par cette négociation et obtenir un dossier complet, vous pouvez adresser un mèl à : consortium.carel@bpi.fr.

Les établissements qui seraient intéressés pour rejoindre ce consortium doivent déposer leurs demandes d'abonnement au plus tard le 31 août 2003 pour un démarrage en janvier 2004.

Nouvelle mission pour ABCD

Dans le cadre du protocole de décentralisation, dont la thématique est la numérisation du patrimoine, l'ABCD a été sollicitée pour rédiger un cahier des charges technique sur les normes de numérisation pour le patrimoine écrit et graphique et pour travailler sur les fonds patrimoniaux qui seraient susceptibles d'être numérisés.

Pour effectuer cette mission, nous avons recruté Karinne Bouchard qui durant 9 mois travaillera sur ce dossier. Un prochain article vous présentera en détail le contenu de ce protocole et les incidences qu'il aura sur la mise en œuvre d'une politique de numérisation des fonds patrimoniaux au niveau de la région.

Littératures métisses

Pour la 4^{ème} année consécutive, le festival Littératures métisses coordonné par l'Office du livre se déroulera du 31 mai au 9 juin dans la région Poitou-Charentes. Cette année, Svetlana Alexievitch, Edmond Baudouin, Maïssa Bey, André Brink, Ananda Devi, Gaston-Paul Effa, Lorand Gaspar, Andreï Kourkov, Mohammed Kacimi, Koffi Kwahulé, Christian Salmon et Jean Rouch sont les auteurs invités.

C'est Rochefort qui entame les festivités, le 31 mai à partir de 14 h 00, avec la présence d'auteurs qui participeront à des débats, présenteront leurs oeuvres et liront des extraits à la Corderie royale.

Le public pourra aussi découvrir deux expositions de photographies, l'une de Lorand Gaspar et l'autre de Philippe Dupuich à la Corderie royale et au Centre international de la mer. Le 1er juin, une ballade contée est prévue de 17 h 30 à 18 h 30.

A compter du 2 juin et jusqu'au 6, les auteurs se déplaceront dans différents établissements de la région - de la Rochelle à Poitiers en passant par Melle, Jarnac, ... - à la rencontre du public.

Finalement, les auteurs achèveront leur itinérance à Angoulême lors du festival Musiques métisses en prenant part aux débats, qui trois jours durant, se dérouleront en continu sous la tente " Littératures métisses ".

Pour connaître le programme définitif, contactez l'Office du livre - Tél. 05 49 88 33 60

Brèves

> Mise en ligne du site de la SAO

La Société des Antiquaires de l'Ouest (SAO) vient de se doter d'un site qui est consultable sur : www.sao.asso.fr.

Des milliers de données historiques régionales sont dorénavant accessibles au grand public.

On peut donc consulter sur le net : les Bulletins (édités depuis 1834) et Mémoires de la SAO ainsi que les 500 titres des bulletins édités par des associations d'historiens de toute la France. Par contre les archives de la SAO ne sont pas encore accessibles.

Toujours à partir du site, il est maintenant possible d'adhérer en ligne à la SAO, de correspondre avec les membres, de connaître les dates de leurs prochaines réunions ou bien encore d'apprendre le thème de leur prochaine conférence qui traitera, en mai, de l'aqueduc de Fleury et d'un produit de renommé mondiale du terroir du Poitou : le beurre d'Échiré.

Hôtel de l'Echevinage - 7, rue Paul-Guillon 86004 Poitiers
Tél. 05 49 50 31 16 / mel : s.a.o@wanadoo.fr

> **Association Larocheilivre**

Naissance de l'association Larocheilivre, " association à vocation régionale et qui se donne principalement pour but de promouvoir la poésie en créant notamment, et en faisant fonctionner une structure permettant de coordonner l'ensemble des manifestations du Printemps des poètes à La Rochelle ".

L'association désire travailler avec les différents partenaires culturels de la région Poitou-Charentes et accentuer son champs d'action en Charente-Maritime. Elle veut créer des synergies entre poésie/littérature et danse, peinture, musique, théâtre....

Renseignement : 37, rue Renaudot 17000 La Rochelle

Tél. 05 46 67 58 31 ou 05 46 43 66 96

mel : larocheilivre@yahoo.fr

> **Attribution de bourses**

La fondation Hachette attribuera cet automne une bourse jeune libraire (30 000 euros) et une bourse jeune écrivain (25 000 euros).

Pour plus de renseignements et se procurer un dossier de participation, il suffit de téléphoner dès le 2 avril au 0 825 05 47 53 ou de le télécharger sur le site www.fondation-hachette.org. Le dossier est à retourner avant le 17 juin.